

Demandeur :

**BIOGAZ DU VALOIS**

Adresse courrier et du siège social :

2 Rue des bons voisins  
60950 Ver-sur-Launette

Site objet de ce dossier

La Greurie  
60330 EVE

Contact :

M. Frédéric PETILLON  
Port. +33 6 31 88 59 69  
fpetillon@orange.fr

**UNITE DE METHANISATION**

**ETUDE D9 BESOINS EN EAU  
INCENDIE  
ETUDE D9A CONFINEMENT  
INCENDIE**

Dossier réalisé par :



Agence Nord-Arras  
2, rue Amédéo Avogadro  
49070 BEAUCOUZE  
Tél. 02 41 72 14 16  
Fax : 02 41 72 14 18

[aco@synergis-environnement.com](mailto:aco@synergis-environnement.com)  
<http://www.synergis-environnement.com/>

**Septembre 2021**

Référence : 002863\_BIOGAZ DU VALOIS\_60\_D9D9a\_v2

# SUIVI DU DOCUMENT

Evolutions du document :

version	dates	rédacteur	approbateur	Modifications
1	11/01/2020	SS	FP	Création du document
2	16/08/2021	SS	FP	Prise en compte des remarques de recevabilité

Maitrise des enregistrements / Référence du document :

<b>Référence</b>	<b>Versions</b>
<i>Code affaire_nom_type_version.format d'origine</i> 002863_BIOGAZ DU VALOIS_60_D9D9a_v2	<i>Versions &lt; 1 (0.1, 0.2, ...) versions de travail</i> <i>Version 1 : version du document à déposer</i> <i>Versions &gt;1 : modifications ultérieures du document</i>

Intervenants :

	<b>Initiales</b>	<b>Société</b>
<b>Rédacteurs du document :</b>		
Sophie STRABA	SS	SYNERGIS ENVIRONNEMENT
<b>Approbateurs :</b>		
Frédéric PETILLON	FP	SAS BIOGAZ DU VALOIS
<b>Contributeurs :</b>		
/	/	
/	/	
/		

Politique d'entreprise / Reconnaissance :

SYNERGIS ENVIRONNEMENT compense ses émissions de gaz à effet de serre en mécénat auprès d'initiatives environnementales ou sociales.

Plus d'informations [synergis-environnement.com](http://synergis-environnement.com)

---

*Ce dossier constitue un tout, un ensemble. En conséquence toute information prise hors de son contexte peut devenir erronée, partielle ou partielle.*

*Ce document, rédigé par SYNERGIS ENVIRONNEMENT, ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.*

# SOMMAIRE

<b>SUIVI DU DOCUMENT .....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>I.1. PRESENTATION DU SITE .....</b>	<b>5</b>
Présentation générale.....	5
Dispositions constructives.....	7
<b>I.2. BESOINS EN EAU POUR LE SITE.....</b>	<b>9</b>
Moyens de lutte contre l'incendie - généralités .....	9
surface de référence .....	10
Moyens de lutte contre l'incendie .....	14
I.2.1. Confinement des eaux d'incendie - généralités.....	14
<b>CONCLUSION - RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>15</b>

# LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

## Principales figures

Figure 1 :	Plan IGN .....	6
Figure 2 :	Schéma des installations (Voir détails réseaux dans le dossier global du site) .....	8
Figure 2 :	Avis du SDIS 60 .....	12
Figure 3 :	Emplacements des poteaux incendie et mesures de débits .....	13

## Principaux tableaux

<b>Tableau 1 :</b>	Dispositions constructives .....	7
<b>Tableau 2 :</b>	Recoupement des locaux .....	7

# I.1. PRESENTATION DU SITE

## PRESENTATION GENERALE

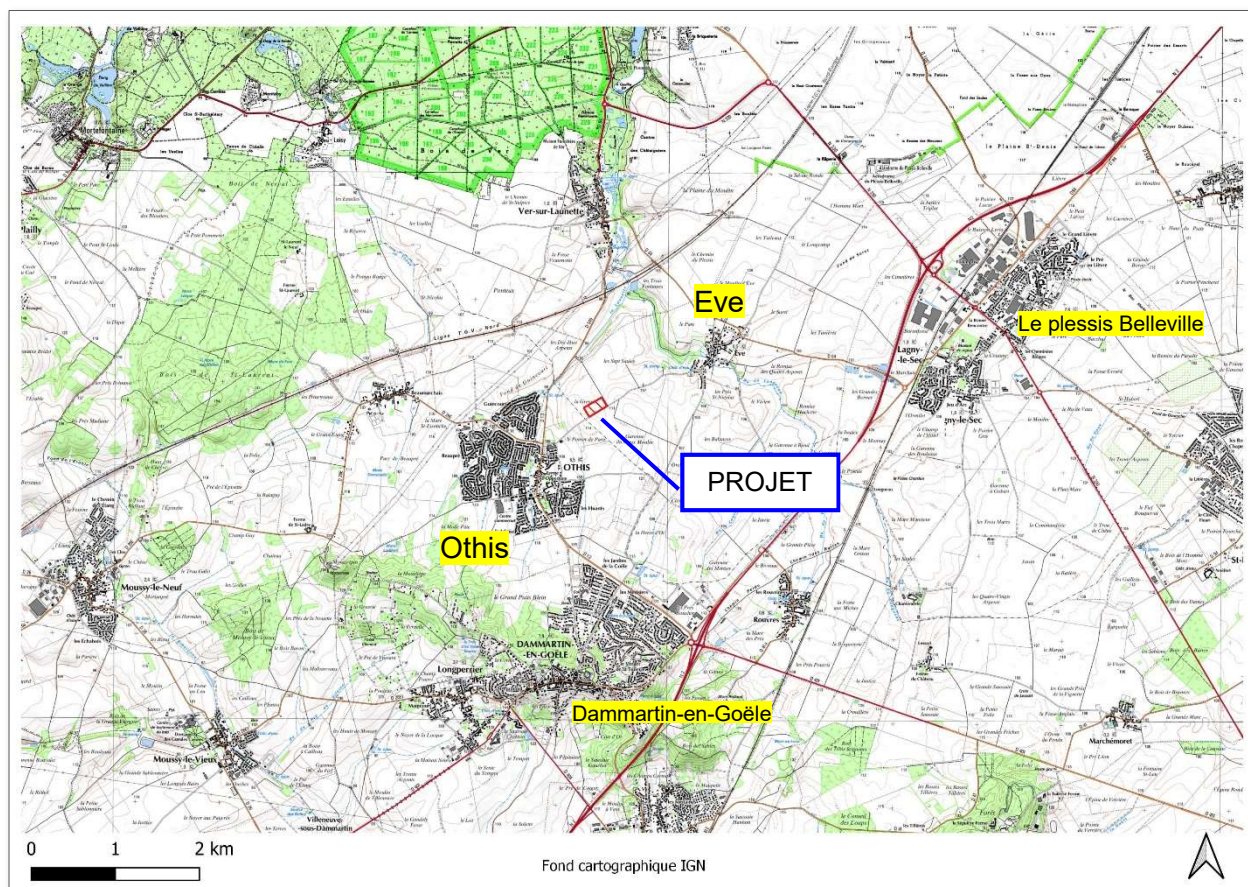
<u>Société :</u>	BIOGAZ DU VALOIS
<u>Adresse postale :</u>	2, rue des bons voisins _ 60950 Ver-sur-Launette
<u>Forme juridique :</u>	SAS
<u>N° SIRET :</u>	833 273 295 00026
<u>Représentée par :</u>	Frédéric PETILLON, président

### 1. Introduction

Dans le cadre d'un projet de méthanisation le site prévoit un besoin en eau d'extinction incendie et un confinement des eaux en cas d'incendie.

### 2. Contexte

Le projet se trouve en zone agricole, entouré de cultures. Le site en projet se situe à 500 m au Nord-Est de la ville d'Othis et à 1000 m au Sud-Ouest du village d'Othis



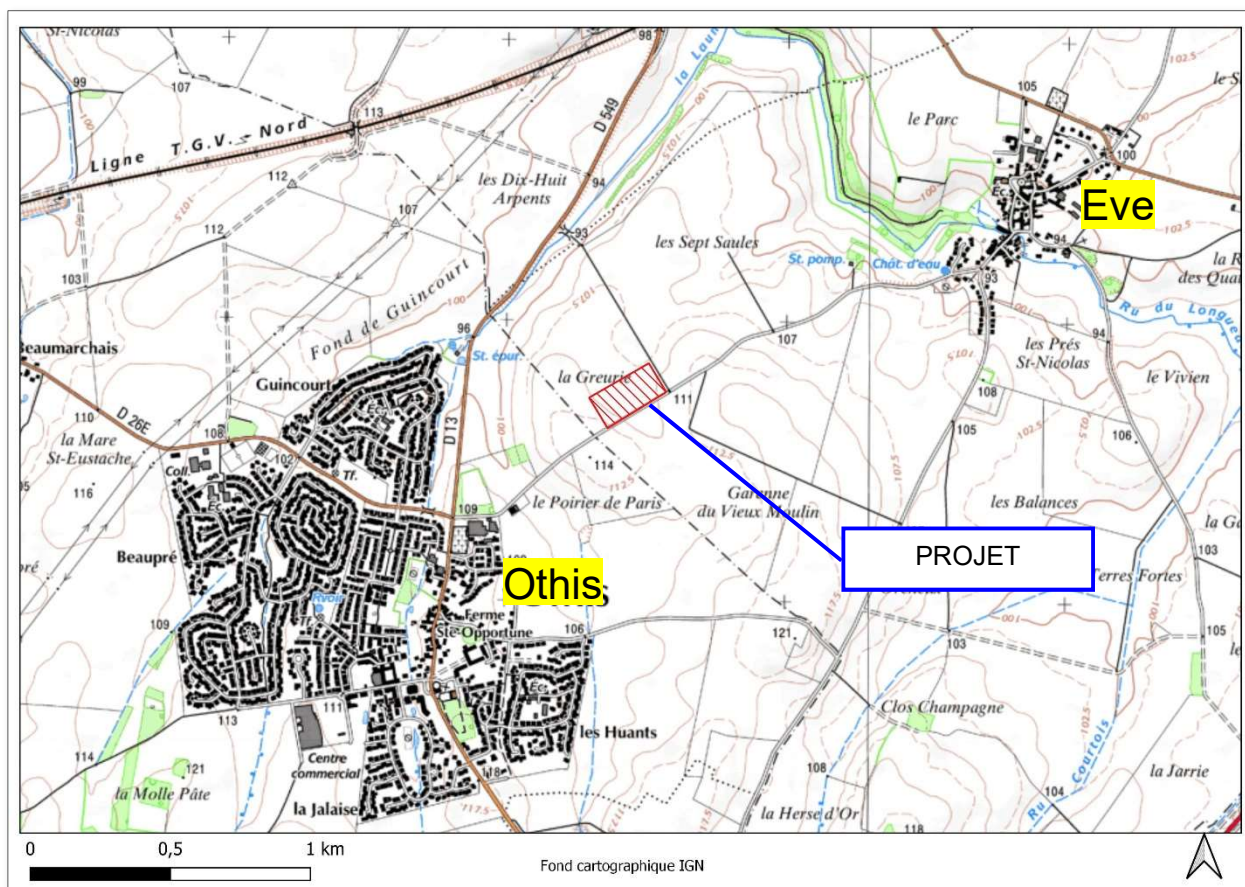


Figure 1 : Plan IGN

Les PEI les plus proches sont situés à Othis (700 m) et à Eve (1,2 km)

Enjeux à protéger :

- En bordure du projet : pas de d'habitation ni de locaux habités par des tiers
- Forêt à proximité : Néant (> à 150 mètres).
- Voie de circulation : D549 m (trafic modéré)

**DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES**

**Tableau 1 :** *Dispositions constructives*

Bâtiment	Installation	Hauteur (m)	Dimensions (m)	Structure Ossature	Charpente	Toiture	Murs extérieurs	Sol	Désenfumage
Silos	stockage de produits entrants	3 – 4 m	30 X 80 ( 3 fois)	Murs béton Sol enrobé	/	/	béton	Enrobé	Absence de poste de travail – uniquement stockage
Digesteur	Digesteur	8 m (+ 7m)	32 m de diamètre	Béton	/	Ciel gazeux	Béton	Béton	Non
Stockage	Hangar de stockage de digestat solide	10 m au faitage	30 X 30	Acier	Acier	Acier	Acier	Béton	ouverture totale en façade Absence de poste de travail
Bâtiments	Atelier / Bureau	6,5 m	25 X 6 m	Acier	Acier	Acier	Acier	Béton	Non Absence de poste de travail

La zone Plateforme/Silos est une aire non couverte destinée à recevoir des matières végétales de type ensilage ou autres matières végétales.

**Tableau 2 :** *Recoupement des locaux*

Local / Emplacement	Isolement parois CF ou SEI/REI	Isolement portes CF ou SEI/REI
Bâtiment technique utilités	Murs extérieurs et séparatifs CF2h – REI120	portes coupe-feu EI30

Le site est composé des installations suivantes :

Source : Extrait du permis de construire

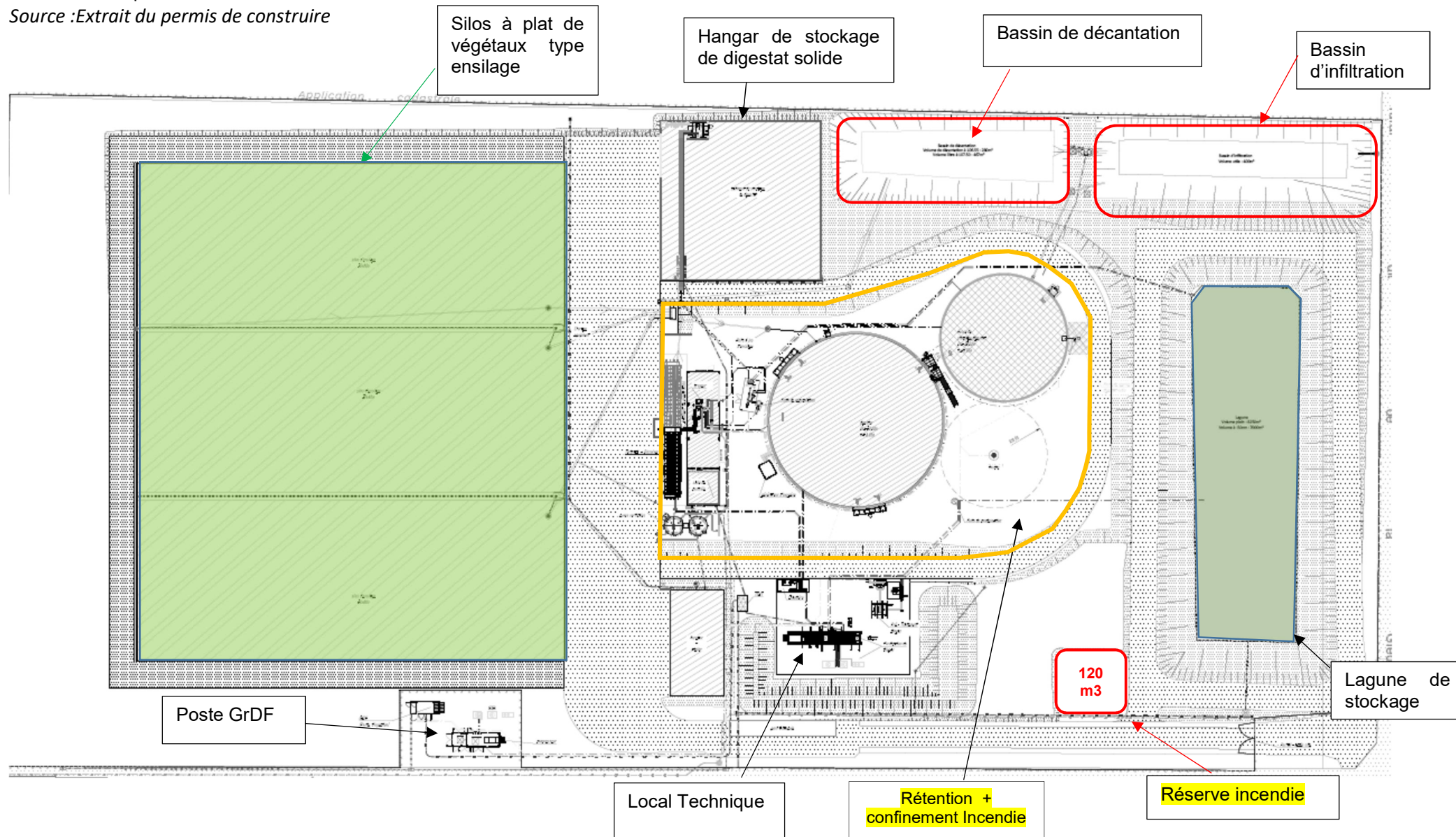


Figure 2 : Schéma des installations (Voir détails réseaux dans le dossier global du site)



## I.2. BESOINS EN EAU POUR LE SITE

### MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - GENERALITES

---

La méthode utilisée est le D9 « Document Technique – Défense extérieure contre l'incendie » Édition 06.2020.0 (Juin 2020).

Il a été pris en compte le RDDECI SDIS 60 – version approuvée par arrêté du 19/12/2016.

Le calcul des besoins en eau d'incendie a été réalisé à partir du bâtiment le plus grand.

Le volume d'eau nécessaire à la lutte extérieure contre l'incendie est celui défini à partir de la formule suivante :

$$Q = R \times 30 \times \frac{S}{500} \times (1 + \Delta)$$

Avec :

R = Catégorie du risque

$\Delta$  = (coef. lié à la hauteur de stockage) + (coef. lié au type de construction) + (coef. lié au type d'intervention interne).

S en m<sup>2</sup> = Surface du plus grand bâtiment non recoupé

Q en m<sup>3</sup>/h = Débit nécessaire.

**Détermination de la surface de référence du risque :**

La plus grande surface non recoupée du site est le digesteur. Nous ajoutons également la prise en compte d'un incendie dans le hangar de stockage.

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Oise a été consulté. Au vu des informations fournies, un avis favorable a été prononcé pour l'implantation d'une réserve incendie privée d'un volume de 120 m3.



PREFET DE L'OISE



**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
Groupement Prévision  
8 Avenue de l'Europe - ZAE Beauvais Tillé  
BP 20870  
60008 BEAUVAIS Cedex  
Tel : 03 44 84 20 00  
Fax : 03 44 84 20 02  
E-mail : [service.prevision@sdiss60.fr](mailto:service.prevision@sdiss60.fr)

Affaire suivie par : M. Le Lieutenant Sébastien LEBEL  
Numéro dossier SDIS : SE 226 I 004  
Réf. : SL 2019 - 21

Tillé, le 16 janvier 2019

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE**

A

Madame Emmanuelle SCHAFFNER  
DDT de l'Oise  
40 rue Jean Racine  
BP 317  
60021 Beauvais Cedex

**OBJET** : Prévention et Sécurité : Commune de EVE  
BIOGAZ DU VALOIS

**REFER** : Votre transmission en date du 8 janvier 2019  
Reçue le 9 janvier 2019  
Dossier n° PC 060.226 18 T 0005

**PJ** : Mail du Président de Biogaz du Valois

Par transmission visée en référence, il m'a été communiqué pour avis le dossier relatif à la société BIOGAZ DU VALOIS située, lieu-dit « La Greurie » à EVE suite à un courrier émanant de la ville d'Othis.

**ACCESSIBILITE** :

Le terrain est desservi depuis le Nord par la D549 et le chemin de la Greurie qui sera rendu carrossable aux engins de secours (voir pièce jointe), également depuis le chemin rural d'Othis. La commune de Eve ayant interdit la circulation aux véhicules, excepté aux engins agricoles et poids lourds qui ont vocation à transporter betteraves, pommes de terre etc... En conséquence, accessible aux engins de secours.

**ELEMENTS DE SECURITE** :

D'après les éléments fournis par le pétitionnaire, la Défense Extérieure Contre l'Incendie sera assurée par une réserve incendie privée d'un volume de 120 m<sup>3</sup> implantée sur site.

**AVIS :**

En conclusion et au regard des observations, il est proposé un **AVIS FAVORABLE** à la demande.

En conséquence, le terrain peut être affecté à la construction projetée.

Le Groupement Prévision se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Le Directeur Départemental des Services  
D'Incendie et de Secours,



Contrôleur général Luc **CORACK**

Figure 2 : Avis du SDIS 60

**Poteaux incendie et ressource publique mobilisables :**

**Néant**

*Figure 3 : Emplacements des poteaux incendie et mesures de débits*

Les moyens à disposition pour la lutte contre l'incendie sont les suivants :

- **Une réserve incendie sur site de 120 m<sup>3</sup>**

Munie de raccord pompier, utilisable en période de gel, et sans obstacles autour.

Une place de 8 x 4 sera laissée libre en permanence pour le raccordement des engins du SDIS.

Les services de défense incendie pourront avoir accès à cette réserve à toute heure le jour ou la nuit.

**Cette réserve, sous forme de poche géomembrane et positionnée à l'entrée du site après le portail. Un accès spécifique réservé aux services de secours est prévu à cet endroit.**

La protection du risque est assurée également par la mise en place d'extincteurs portatifs de différentes capacités contenant des agents extincteurs appropriés au risque à défendre et RIA pour l'équipe de seconde intervention.

### I.2.1. CONFINEMENT DES EAUX D'INCENDIE - GENERALITES

---

La méthode utilisée est le D9a « Document Technique – Défense extérieure contre l'incendie et rétentions » Édition 01.2021.0 (janvier 2021) INESC - FFSA – CNPP

**Les eaux de ruissellement incendie sont confinées au niveau de la rétention. Ces eaux peuvent également être confinées dans le bassin de décantation dont le volume utile est de 464 m<sup>3</sup>.**

Une vanne de fermeture en aval de ce bassin permettra de confiner les eaux d'extinction d'incendie dans celui-ci, et de les isoler du bassin d'infiltration

Ces dispositions permettront de :

- récupérer les eaux polluées et éviter la pollution du milieu naturel,
- faciliter le pompage par la présence d'un point bas.

Les volumes à retenir en cas d'incendie comprennent :

- le volume d'eau nécessaire pour les services extérieurs
- le volume d'eau lié aux intempéries : Il est estimé par la gestion d'une pluie de 10mm sur la surface d'emprise du site. Dans notre cas :  $3,15 \text{ ha} \times 10\text{L}/\text{m}^2 = 315 \text{ m}^3$
- 20% du volume total des liquides inflammables et non inflammables présents sur le site.

**Le besoin à mettre en rétention sont donc estimé à 435 m<sup>3</sup>**

## CONCLUSION - RECOMMANDATIONS

**Le besoin en eau d'extinction incendie est estimé à 120 m<sup>3</sup>.**

**Le projet prévoit 1 réserve de 120 m<sup>3</sup>. La réserve est complétée d'une aire dédiée de 4x8m. Le volume de 120 m<sup>3</sup> est mobilisable. Un accès réservé est identifié pour les services de secours.**

**Le confinement d'eaux d'extinction incendie est estimé à 120 m<sup>3</sup>.**

**Les eaux d'intempéries sont estimées à 315 m<sup>3</sup>.**

Les eaux d'extinction incendie sont alors gérées avec le bassin de rétention dont le volume est **de 5400m<sup>3</sup>**. Une vanne de fermeture en aval de ce bassin permettra de confiner les eaux d'extinction incendie dans celui-ci, et de les isoler du bassin d'infiltration.

## ANNEXE

La fiche ci-après devra être rempli par le SDIS 60 à la mise en place de la réserve incendie.



### CERTIFICAT DE RECEPTION

Réception d'une réserve artificielle conforme aux dispositions du Règlement Départemental DECI de l'Oise du 19 décembre 2016 .

- Commune : \_\_\_\_\_  PEI public  PEI privé
- Adresse :
- Nom de l'exploitant
- Coordonnées GPS : X \_\_\_\_\_ Y \_\_\_\_\_.
  
- Type de réserve artificielle :
- Souple  Enterrée  Aérienne  Ouverte
- Capacité d'eau disponible :
- 30 m<sup>3</sup>.  60 m<sup>3</sup>.  120 m<sup>3</sup>.  Autres (préciser).
  
- Raccordement au réseau :
- Oui - diamètre canalisation : \_\_\_\_\_  
- débit d'alimentation : \_\_\_\_\_
- Non.
  
- Signalétique : (NFS 61-221)
  
- Dispositif de visite :
- Trou d'homme.
- Tampon.
  
- Mise en œuvre :
- par poteau bleu Ø 100
- autre (préciser).
- Essais validés le ..... à .....

Ce point d'eau a été pris en compte par le SDIS pour entrer dans la nomenclature des ressources hydrauliques disponibles pour la défense contre l'incendie de la commune de ..... et inscrit sous le numéro d'ordre .....

Fait à ....., le .....  
Le chef du centre de secours de .....